

Laon, le 2 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Ajustement des loyers :**  
**L'OPAL prend en compte la crise sanitaire**  
Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL  
Jean-Denis Mège, Directeur Général de l'OPAL

\*\*\*

A l'issue de la tenue de leur Conseil d'administration ce vendredi 30 octobre 2020 à Laon, **les administrateurs de l'OPAL ont décidé**, à une large majorité **un ajustement des loyers de 0,66% pour l'année 2021**, (conformément à l'Indice de Référence des Loyers (IRL)).

L'IRL fixe chaque année le montant maximum d'augmentation des loyers applicables par les organismes HLM.

Cette augmentation des loyers est indispensable pour l'économie de l'OPAL qui souhaite renforcer son ambitieux programme de réhabilitations thermiques, ce qui permettra progressivement de réduire les consommations des bâtiments et d'en améliorer le confort de vie.

Toutefois, l'OPAL a souhaité prendre en compte la crise sanitaire actuelle qui pèse sur les ressources des ménages.

Aussi, sur proposition du Président Freddy GRZEZICZAK, avec le soutien des représentants des locataires, le Conseil d'administration a décidé, de n'exécuter cet ajustement des loyers qu'à partir du mois d'avril 2021 et non à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le choix de l'OPAL d'accompagner les locataires en reportant cet ajustement représente 90.000 euros pour l'OPAL.

L'ensemble du Conseil d'administration estime qu'il s'agit là d'un choix équilibré et responsable, qui concilie prise en compte des problématiques économiques des locataires liées à la crise de la COVID-19 et nécessité d'entretien du patrimoine de l'OPAL.

Notons que pour les plus modestes, l'augmentation des loyers est compensée par une augmentation de l'APL.